

Press Book

CONFERENCE DE PRESSE : RESTITUTION DES RAPPORTS D'OIE AUX HOMMES DES MEDIAS

27 AVRIL 2016, FODER

Forêts et Développement Rural (FODER)

Tel : 00 237 222 00 52 48, Email : foder_org@yahoo.fr

B.P : 11417 Yaoundé-Cameroun

 <p>Les Journées de l'Entreprise</p>	<p>Devenez une entreprise championne !</p> <p>Rendez-vous du 28 mai au 04 juin 2016.</p> <p>Infos : 233 42 31 41 / gicam@legicam.cm / www.legicam.cm</p>	
---	---	---

Le Quotidien de l'économie

400 F CFA www.quotidienconomie.com Le journal de la valeur ajoutée

Le Quotidien de l'économie n°17005 du Mardi 03 mai 2016 • Directeur de la publication: Thierry Ekoué • Tél: (237) 242 00 17 31 / 242 01 88 31 • E-mail: quotidien_economie@yahoo.fr

03 MAI 2016
Les éditeurs évaluent l'aide publique à la presse privée
 C'est à l'heure de la célébration au Cameroun de la journée mondiale de la liberté de la presse.

INFRASTRUCTURES SPORTIVES Page 3

Nos stades sont les plus chers

En comparaison avec les autres pays africains, le Cameroun dispose d'ouvrages aux mêmes capacités aux coûts les plus élevés, parfois du simple au triple.



JDE-UG 2016 Page 5

Comment créer de nouvelles entreprises championnes



C'est cette réflexion que va mener le Gicam, du 28 mai au 04 juin 2016, au cours des Journées de l'Entreprise (JDE) du Gicam et l'Université du Gicam.

EXPLOITATION FORESTIÈRE
La société Bodu-cam accusée de coupes illégales de bois à Kribi

C'est ce que révèle un rapport confidentiel adressé au ministre des Forêts de la faune, au terme d'une mission d'observation indépendante et externe dans cette localité située dans la commune de Lokoundjé.

CAMEROUN-NIGERIA
Paul Biya se rend au Nigeria ce jour

C'est dans le cadre d'une visite d'Etat sur invitation de Muhammadu Buhari, président de la République fédérale du Nigeria.



EXPLOITATION FORESTIÈRE

Le village Bandevouri par Kribi sous les coupes illégales de bois

Un rapport confidentiel a été porté sur la table du ministre des Forêts de la faune, au terme d'une mission d'observation indépendante et externe dans cette localité située dans la commune de Lokoundjé.

Les conclusions du Centre pour le développement local alternatif (CeDLA), membre du Système normalisé d'observation indépendante externe (Snolie) au côté de Forêts et développement rural (Foder) et le Programme d'Appui à l'élevage et de Préservation de la biodiversité autour des aires protégées au Cameroun (Papeli) sont formelles. « Au vu des marques trouvées sur une bille de bois et des déclarations des communautés et d'un employé de Boducam, ce chantier est l'œuvre de l'entreprise forestière Boducam qui est en train d'exploiter sans autorisation dans le domaine forestier national (DFN) », informe les tris des observateurs indépendants dans un rapport envoyé au ministre des Forêts et de la faune, le 7 mars 2016.

En effet, « en parcourant la piste aménagée pour l'exploitation du bois à environ 5 km de l'axe principal Kribi-Bioundji, nous observons un pont forestier, un cours d'eau obstrué, des pièces de débardage, des câbles, des souches d'arbres



abattus non marqués, un parc à bois non numéroté contenant des billes en majorité non marquées et une bille de Tali portant les marques de l'entreprise BOC indiquant la date du 23.10.15 », souligne l'équipe d'observateurs. Selon eux, les témoignages concordent du dénonciateur, d'un des notables, ancien prospecteur du chantier querellé, et en fin du chef du village confirment la présence de Boducam encore appelé BOC dans cette forêt, et argumente en faveur de sa responsabilité vis-à-vis des faits présumés illégaux observés au cours de la mission.

Le Tali et l'Azobé : les essences les plus recherchées

Selon le rapport confidentiel envoyé au Minfor au terme d'une mission de terrain d'un mois, l'on apprend que les irrégularités dans l'exploitation forestière sont observables dès l'entrée du chantier. « Aucune plaque n'indique de quelques manières que se soit ni, la présence de Boducam ou même de BOC, ni tout autres informations concernant l'utilisation de la dite forêt ». De plus, l'on dans le rapport, « aucun alignement des arbres marqués à la peinture rouge n'est perçu

en signe de matérialisation des limites d'un titre d'exploitation par la mission. « Et » les entretiens poignants et concordants passés nous ont permis de comprendre qu'il n'y a pas eu de réunion de concertation formelle, et qu'enfin aucun document concernant Boducam n'a été mis à la disposition des communautés de Bandevouri. Pourtant, l'exploitation a débuté courant octobre 2015 et que le chantier momentanément arrêté devait reprendre dès janvier 2016 », souligne à grands traits la mission d'observation indépendante.

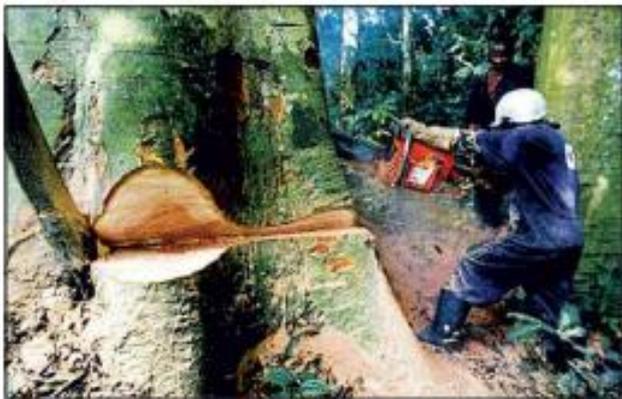
Selon les informations, l'entreprise Boducam serait localisée aux environs du village Filinda au Nord-Est de l'arrondissement de Lokoundjé, et qui se serait retrouvée à Bandevouri village situé au Sud-Ouest du même arrondissement à la recherche du Tali et de l'Azobé. La méthode utilisée pour l'abattage rapide des arbres est appelée « warap ». Dans le milieu, l'on explique qu'elle consiste à couper et à enlever immédiatement le produit sans laisser de trace. Sur le plan réglementaire, ces pratiques sont fortement réprimées à la lecture de la loi du 20 janvier 1994, ou encore la loi cadre relative à la gestion de l'environnement du 5 août 1996.

Cette exploitation illégale de bois intervient au moment où

la ville de Kribi en particulier et le département de l'Océan et ses environs connaissent une modification du milieu naturelle avec la construction du port en eau profonde, la construction de la centrale électrique. Et surtout, le développement des plantations agro-industrielles mises en œuvre par Hélicam. Selon les estimations des ONG présentes dans l'observation indépendante, la ressource forestière constitue l'une des principales ressources financières des communes et communautés.

En effet, jusqu'en 2014, le département de l'Océan comptait huit Unités forestières d'aménagement (UFA) dont deux situées entre les régions du Sud et du Centre, et une située entre les régions du Littoral, du Sud et du Centre. L'on dénombre aussi sept ventes de coupes (VC), quatorze forêts communales (FC) et une forêt communale. La scierie Wijma de Bidou II est la première industrie de transformation de bois qui opère dans l'ensemble du département. Le rapport de la mission indépendante a été produit dans le cadre de la mise en œuvre du projet « Mise en œuvre de l'APPV dans le Bassin du Congo-Promouvoir les droits et la participation des peuples de forêts ».

Pierre Nko





40 MILLIONS

SOYEZ PRÊTS

À GAGNER !

VENDREDI 8 MAI

CHRISTINE ROBICHON

La France n'est pas derrière les opposants

Aux côtés de diplomates de l'Union européenne, l'ambassadeur de France a fait cette déclaration mercredi dernier à l'occasion d'un échange avec la presse.



>>> P. 5

RÉSULTATS DÉFINITIFS

Encore des intrus au concours de la police

Des candidats ne figuraient pas sur la liste des admissibles. Ils se retrouvent sur la liste additive des commissaires.



>>> P. 13

RETRAITE

Comprendre les innovations sur la sécurité sociale



La 4^e édition de E.Talk, organisée mercredi par Ecom, a permis aux patrons de mieux saisir la nouvelle donne en matière de sécurité sociale au Cameroun.

>>> P. 14

CLASSEMENT FIFA

Le Cameroun fait du surplace

Les scores supplémentaires

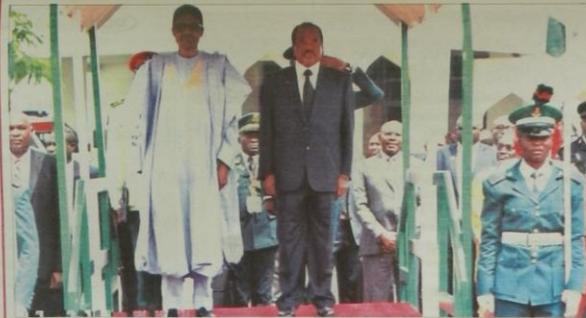
Sport

n° 4139 Vendredi 08 mai 2016 Directeur de la publication a.l. Xavier Messé 400 FCFA

Mutations

QUOTIDIEN

Cameroun-Nigeria
Ces contentieux non vidés



Les déclarations des présidents camerounais et nigérian mercredi dernier à Abuja ont laissé entrevoir des malentendus sur la guerre contre Boko Haram et le dossier Bakassi ;
Ce que Paul Biya et Muhammadu Buhari ont dit lors de la conférence de presse conjointe ;
L'analyse de Christian Edmond Pout, enseignant de géopolitique africaine.

YAOUNDÉ

Des Ong dénoncent le trafic illégal du bois

Une rencontre a été organisée pour mettre à nu l'ampleur de cette exploitation clandestine le 27 avril dernier.

Mercredi 27 avril dernier 05 rapports de missions d'observation indépendante externe (Oie) dénonçant le trafic illégal du bois ont été présentés aux journalistes à Yaoundé par l'Organisation non gouvernementale (Ong) Forêt et développement rural (Foder). Les «preuves» rapportées par Martin Biyong, directeur exécutif du Centre pour le développement local alternatif (Cedla) font état de ce qu'un exploitant forestier est en train de profiter de sa vente de coupe (Vc) pour étendre ses activités dans le domaine forestier national au voisinage du village Bandevouri, région du Sud, arrondissement de Lokoundjé. Selon lui, au terme des investigations, ils ont pu observer dix souches non marquées dont 08



DES BILLES DE BOIS.

de l'espèce Tali et 02 de l'Azobé.

Mais pourquoi les activités non autorisées ne sont-elles pas dénoncées au moment de la coupe? A en croire Rodrigue Ngonzo de l'Ong

Foder, pour des raisons de sécurité, l'accès du site d'exploitation n'est pas ouvert aux populations. «Les rivières constatent très souvent les dégâts après les coupes», indique-t-il. «Dans le

village Ngwei I, département de la Sanaga-Maritime, quatorze souches non marquées sur trois sites ont été observées», ajoute Rodrigue Ngonzo.

D'après Henri Mevah, directeur de l'Ong Programme de protection de la biodiversité pour la promotion des microprojets communautaires autour des aires protégées (Papel), la plupart des dénonciations sont faites par les populations riveraines. Dans la région de l'Est, département du Haut-Nyong, les riverains dénoncent très souvent lorsqu'elles ne sont pas en harmonie avec les propositions des exploitants. «Lorsqu'elles constatent la destruction de la biodiversité et l'abattage abusif des arbres, elles font appel à nous», indique-t-il.

PAULETTE NDONG

Le Messager

A l'écoute du peuple

Fondateur: Plus N. NJAWÉ Directeur de la Publication: Frédéric BOUNGOU

N°4573 DU JEUDI 12 MAI 2016 CAMEROUN 400 F.CFA

Quotidien

Remember Plus N. Njawé



Répression Le siège du journal Aurore, scellé

P.2
• Sur instruction du préfet du Wouri qui exécute des sanctions du Conseil national de la communication, infligées à Aurore plus

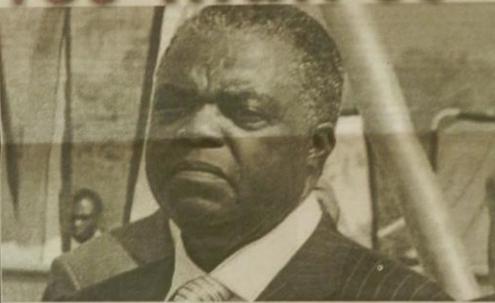
Sportifs de haut niveau Comment éviter la mort subite

P.9
• Dr Armand Nghemhap, médecin urgentiste, décline cinq axes principaux

Coopération Des diplomates italiens au Messager

P.2
• Le consul honoraire et le chef de mission adjoint de l'Ambassade d'Italie à Yaoundé en guests stars

Décentralisation René Sadi tance les maires



P.3
• Le Minatd dénonce le népotisme, la gestion à la petite semaine et la centralisation des pouvoirs entre les mains des édiles

Exploitation illégale des forêts Le silence complice du gouvernement

P.5
• Des cas de violation de la législation portée à la connaissance du patron des forêts restés lettres mortes

SimPa
Simplifiez le paiement des devoirs et remboursez vos dépenses scolaires

www.guichetunique.com

Et si vous preniez de l'avance

- Estimez vos devoirs, taxes et redevances
- Optimisez la gestion de votre trésorerie
- Minimisez les incertitudes financières
- Aidez-vous à l'élaboration de vos budgets

GUCE
Généraliste de l'Union Camerounaise
Généraliste de l'Union Camerounaise
Généraliste de l'Union Camerounaise

HARO SUR L'EXPLOITATION FORESTIÈRE ILLÉGALE Le Foder en veut encore plus

Outre les cas d'exploitations observés et documentés par les Ong Foder, Papel et Cedla, le Minfof a instruit une mission d'observation pour vérifier les faits mentionnés dans les différents rapports. C'est pour porter ces informations à l'attention du public que Foder a organisé une conférence de presse mercredi 27 avril 2016 à Yaoundé.

« C'est la première fois que le ministère des Forêts et de la Faune communique de la sorte sur les mesures prises suite à un rapport d'observation indépendante » laisse entendre le discours de présentation des rapports aux médias du chargé de Programme ressources naturelles et gouvernance de Forêts et développement (Foder), Rodrigue Ngonzo. C'est que, faisant suite aux dénonciations d'exploitations illégales forestières observées dans les villages de Ngambé Tikar, Ngwel, Messamena, Ngoyla et Lokoundjé, des rapports ont été dressés et portés à l'attention du ministre des Forêts et de la



Faune (Minfof) dans le but de dénoncer ces illégalités.

En effet, par sa lettre n°1391/L/MIN-FOF/CAS/BNG/CE du 01 avril 2016, le Minfof nous a tenu informé de l'ouverture d'un contentieux contre l'entreprise Sciennes d'Éléon, suite à une mission de contrôle effectuée dans la zone et à laquel-

« suite à ce que la conclusion soit que les illégalités ne sont pas avérées », a conclut le chargé de Programme Foder.

Les faits

La conférence de presse tenue dans les locaux de Foder le mercredi 27 avril 2016 a également permis de porter à l'attention du public, les principales illégalités relevées par les Ong Programme d'appui à l'élevage et de préservation de la biodiversité autour des aires protégées du Cameroun (Papel), Centre pour le développement local alternatif (Cedla) et Foder, dans les villages suscités. Le coup de desces forestières protégées telles le Tali, l'Ékop Beli, l'Ayouy et le Praké, l'exploitation des bois au-delà des limites du titre, et le non-respect des normes d'intervention en milieu forestier entre autres ont été observés. Ces missions ont été commises dans le cadre du Système normalisé d'observation indépendante externe (Snoie), qui s'inscrit parfaitement dans la mise en œuvre de la stratégie pour la croissance et l'emploi et la stratégie nationale de contrôle forestier et faunique du Cameroun.

Florette MANEDONG

RODRIGUE NGONZO « Que le Minfof donne suite à chaque rapport d'Oie soumis à son attention »

Le chargé de Programme ressources naturelles et gouvernance à Forêts et développement rural (Foder), revient sur les enjeux de la conférence de presse tenue mercredi dernier dans ses locaux et fait part de leurs attentes face au gouvernement.

Vous organisez aujourd'hui une conférence de presse. Quel en était l'objet ?
Suite au déploiement effectif du Système normalisé d'observation indépendante externe (Snoie) en septembre 2015, et aux missions d'observation et d'accompagnement réalisées jusqu'au 30 mars 2016, il était temps de rendre publics les rapports de mission et d'en diffuser les résultats. Tel était l'objet de la conférence de presse tenue ce jour à Yaoundé.

Que ressort-il concrètement des différentes missions que vous avez effectuées en rapport avec l'exploitation forestière illégale ?

05 missions d'observation indépendante ont été effectuées dans les arrondissements de Ngambé Tikar (Mbam et Kim, région du Centre), Ngwel (Sanaga maritime, région du Littoral), Messamena et Ngoyla (Haut-Nyong, région de l'Est) et Lokoundjé (Océan, région du Sud). Les résultats de ces missions révèlent la vérocité, la prévalence et l'actualité des pratiques illégales dans la conduite des opérations d'exploitation forestière. Les mêmes résultats suggèrent que les arrondissements concernés soient d'importants foyers d'illégalités forestières, nécessitant un renforcement du dispositif de suivi et de contrôle des forêts au niveau local. Les principales illégalités observées sont l'exploitation non autorisée dans le domaine forestier national (matérialisée par le non-marquage des souches d'arbres abattus dans le domaine forestier national (Dfn) et la présence des billes de bois non marquées dans des parcs à bois situés dans le Dfn). L'exploitation des bois au-delà des limites du titre (matérialisée par la découverte des plaques de débordage et des souches d'arbres abattus au-delà des limites d'un titre). Le non-respect des normes d'intervention en milieu forestier (matérialisée par l'obstruction des cours d'eau et l'abattage à moins de 30m sur les berges des plans d'eau).

Quelles mesures avez-vous prises suite à cela ?
Les rapports de missions ont tous été soumis à l'attention du ministre des Forêts et de la Faune qui a instruit des missions de contrôle, notamment à Ngambé Tikar et Ngwel. Il est très probable que des contentieux aient été ouverts suite à ces missions, mais nous n'avons de certitude que pour le cas de Ngwel dont le ministre a bien voulu nous informer des suites données au rapport. La publication actuelle des résultats de ces missions est une mesure prévue par les procédures du Snoie pour rendre compte au public.

Qu'espérez-vous au final ?
Nous espérons que le ministre de Forêts et de la Faune donne suite à chaque rapport d'Oie soumis à son attention, et communique de manière systématique sur les mesures prises par son département suite aux dénonciations de diverses formes requies tant des citoyens que des organisations nationales et internationales. Qu'il communique périodiquement les résultats des missions de contrôle et les différentes transactions effectuées, qu'il augmente la fréquence des missions de contrôle forestier dans les départements cités et qu'enfin, il instruisse les délégués départementaux du Mbam et Kim, de la Sanaga maritime, du Haut-Nyong et de l'Océan de travailler en étroite collaboration avec les organisations membres du Snoie et de les associer à leurs missions de contrôle.

Entretien avec Florette MANEDONG

HENRI MEVAH « Papel est désolé que rien n'ait été fait pour ce cas »

Le coordonateur de l'Ong Programme d'appui à l'élevage et de préservation de la biodiversité autour des aires protégées du Cameroun (Papel) est au terme de la rencontre avec les médias, revenu sur le cas précis des violations perpétrées dans l'arrondissement de Messamena, en regrettant qu'elles n'aient pas encore retenu l'attention des pouvoirs publics.

L'objet de votre présence dans les locaux abritant les bureaux de Foder ce jour ?

Dans le cadre de la mise en œuvre Système normalisé d'observation indépendante externe (Snoie) par les Ong, dont Foder, Papel sont tous membres, notre présence dans ces locaux abritant les bureaux de Foder s'inscrit dans la réalisation de l'une des activités dudit système : Communication et Lobbying. Nous venons rendre public à travers cette conférence de presse les cas de dénonciation d'activités d'exploitation forestière illégale dont le rapport a été transmis et sans réaction de la part de l'Administration forestière (Minfof). Il s'agit d'une communication avec les médias sur notre Snoie en général et spécifiquement sur l'observation et la vérification d'un cas d'exploitation forestière illégale perpétré dans la localité du village Etchu et ses environs (arrondissement de Messamena) par un certain Tabe (présumé auteur).

A propos d'exploitation forestière illégale, qu'avez-vous constaté dans cette localité ?

Nous avons constaté et documenté une exploitation non autorisée dans le domaine forestier national. Aux termes de nos investigations, les faits suivants ont été observés : l'abattage de dix (10) pieds d'Ayous/Ochéyé identifiés dans le domaine forestier national au voisinage des villages Etchu; La transformation à la Lucas Mill de grumes sur parc pour un volume de 68,912 m³ de débités; Un parc à bois constitué de quatre cents (400) lattes et mille trois cent trente-sept (1337) chevrons correspondant à un volume de 59 m³ en Ayous sans stigmates du marteau forestier. Les faits ci-dessus sont en violation des dispositions de l'article 53 (1) de la loi 94/01 du 20 janvier 1994 qui stipule que « L'exploitation des forêts du domaine national s'effectue par vente de coupe, par permis ou par autorisation personnelle de coupe » et réprimé par les articles 156, 158 et 159 de la même loi.

Quelles mesures avez-vous prises ?
Nous avons rédigé un rapport d'observation qui a été transmis à travers le bureau de coordination de notre Snoie, au Minfof, compétent pour le contrôle et la répression des infractions forestières. Au niveau local, au cours de l'entretien avec quelques représentants de la communauté d'Etchu, nous avons demandé l'arrêt de ce chantier.

Qu'espérez-vous au final ?
Nous avons espéré que le Minfof initie une mission de contrôle afin de saisir le bois exploité illégalement dans ce village et instruisse également une enquête pour démanteler le réseau de corruption/trafic facilitant l'évacuation des débités (bois blanc surtout) avec ou sans documents sécurisés vers Yaoundé ou le Nord-Cameroun. Papel est désolé que rien n'ait été fait pour ce cas. D'autres activités similaires persistent et se déroulent même dans des villages situés à moins d'une vingtaine de kilomètres du poste de contrôle forestier.

Entretien avec Florette MANEDONG

Vous êtes ici Accueil / Forêt-Environnement > Forêts : L'exploitation illégale prospère au Cameroun



ECHO DU MARCHÉ

PRIX DU CACAO

CAF Londres : 1876 FCFA/Kg
FOB Douala : 1773 FCFA/Kg
Prix d'achat à Douala par les
exportateurs
Min : 1500 FCFA - Max : 1580 FCFA

PRIX DU CAFE ROBUSTA

CAF Londres : 872 FCFA/Kg
FOB Douala : 792 FCFA/Kg

PRIX DU CAFE ARABICA

CAF New York : 1581 FCFA/Kg
FOB Douala : 1484 FCFA/Kg

[Cliquez pour en savoir plus sur les](#)

Forêts : L'exploitation illégale prospère au Cameroun

4 mai 2016

Des missions d'observation indépendantes externes effectuées par les ONG, FODER, ACeDLA et PAPEL dans les régions du Centre, du Sud et de l'Est révèlent la persistance du phénomène.

Entre septembre 2015 et mars 2016, trois organisations de la société civile, Forêts et développement rural, CeDLA et PAPEL (Programme d'Appui à l'Élevage et à la préservation de la biodiversité autour des Aires Protégées du Cameroun) ont effectué dans le cadre du système normalisé d'observation indépendante externe, cinq (05) missions d'observation dans les régions du Centre, du Sud et de l'Est. Ces descentes faisaient suite à une vingtaine de dénonciations des communautés locales qui se plaignent des cas d'exploitation forestière illégale dans leurs différentes localités.

Ainsi, l'Association Forêts et Développement rural déclenche du 10 au 15 septembre 2015 une mission d'observation indépendante externe dans l'arrondissement de Ngoyla dans la région du Sud. Après des investigations sur les sites d'exploitation incriminés et des entretiens avec les communautés de Ngoyla, la mission conduite par FODER relève les faits d'illégalité dans l'UFA 10032 où exploite l'entreprise forestière SCIFO. Il s'agit notamment de l'ouverture par cette société d'une piste forestière à deux bretelles longue de 1,780Km² passant par le domaine forestier national et 989,135m³ passant par la forêt communautaire CODEMAB. Autres faits observés, 07 parcs à bois avec 14 billes de bois et 07 souches marquées d'Ekobeli, d'Illomba, d'Odouma, de Dabema, d'Abale, et de Tali.

Dans l'arrondissement de Ngambé Tikar où l'équipe se rend le 25 septembre 2015, elle confirme les dénonciations faites par certains membres de la communauté de Beng-Beng faisant état d'exploitation forestière illégale dans le domaine forestier national au village de Beng-Beng. La mission d'observation externe y découvre 19 souches sans marques dont : 12 souches de frake, 04 souches de Sapeli, 02 souches d'Ayous et 01 souches d'Iroko.

Les ONG ACeDLA et PAPEL qui se sont déployées respectivement dans les localités de BANDEWOURI au Sud du Cameroun et d'ECHTU et ses environs dans l'arrondissement de Messamena constatent elles aussi des faits d'activités forestières illégales. A Bandewouri, le CeDLA révèle que « la Société forestière Bois du Cameroun (BODUCAM) est en train de profiter de sa vente de coupe 0903341 pour étendre ses activités dans le domaine forestier national au voisinage du village Bandewouri ».

Au terme de ces différentes missions d'observation indépendante externe, cinq rapports ont été produits et transmis au ministère des Forêts et de la Faune, explique Rodrigue Ngonzo, le président de l'Association FODER. L'objectif étant d'amener le MINFOF à initier des missions de contrôle et de prendre des sanctions à l'encontre des entreprises fautives. Mais sur les cinq rapports, un seul contentieux a été ouvert contre la société grande scierie d'Edéa pour des faits d'exploitation forestière non autorisée dans le domaine forestier non permanent dans la zone de Ngwei dans le département de la Sanaga maritime, déplore Rodrigue Ngonzo.

Dans un secteur forestier où l'exploitation illégale reste généralisée, les organisations de la société civile réclament au